

IFRS 17: repenser la communication financière

L'Institut des actuaires a fait **le point sur les enjeux de la norme IFRS 17** lors **d'une conférence-débat**, le 19 octobre, à l'auditorium de Groupama. Organisée par la commission comptabilité et communication financière de l'institut, elle a réuni des **représentants du normalisateur international, du normalisateur français et de grands groupes d'assurances.**

Publiée le 18 mai 2017 par l'International Accounting Standards Board (IASB), IFRS 17 « Contrats d'assurance » devrait entrer en application le 1^{er} janvier 2021. Remplaçant IFRS 4, cette nouvelle norme a trois objectifs. Tout d'abord, l'harmonisation par la création d'un standard à l'échelle internationale alors qu'IFRS 4 autorisait le recours à des normes comptables locales. Elle tend aussi à une meilleure visibilité en prescrivant une présentation du résultat qui distinguera les sources de marges : d'un côté, le résultat d'assurance, de l'autre, le résultat financier. Elle tend enfin à améliorer la comparabilité en recherchant la cohérence dans l'exposé de la performance. « En plus de présenter une évaluation des dettes qui soit la plus pertinente possible, la norme s'attache à donner aux investisseurs une perception de la performance économique dans le temps », indique Françoise Flores, membre de l'IASB. 450 sociétés d'assurances cotées sont concernées, représentant 13 000 milliards de dollars d'actifs au total.

Le nouveau visage du compte de résultat

Avec IFRS 17, le compte de résultat diffère grandement de sa composition actuelle, il n'intègre pas de lignes primes mais un nouveau concept : le produit d'assurance. Ce dernier est constitué des prestations et des frais attendus, des variations d'ajustement pour risque et du relâchement pour service contractuel. « Pour établir le résultat nous ne sommes plus sur la même approche », explique Pierre Théron, actuaire agrégé IA, de Galea & Associés (conseiller scientifique de l'actuariel). L'entité doit déterminer les charges d'intérêts qui résultent de l'accumulation de ses provisions et les mettre au regard des produits de ses instruments

financiers. Elle donne ainsi une lecture directe du gain financier obtenu en comparant les charges d'intérêts incorporées dans les provisions et les revenus financiers effectivement réalisés. Or, sous IFRS 9, les produits d'investissement sous forme d'OPCVM ou d'actions vont être comptabilisés en juste valeur par résultat. La volatilité des marchés financiers va donc impacter le compte de résultat. » Pour l'IASB, IFRS 17 serait pourtant une norme en faveur de la stabilité. Darrel Scott, un de ses membres, liste les avantages qui y concourent : « Les responsabilités des assureurs correctement mesurées, la transparence du coût des options et des garanties, la mise à jour des marges de risque, la reconnaissance immédiate des contrats onéreux, une meilleure information sur la tendance générale de la rentabilité. » Une question majeure reste à trancher pour Patrick de Cambourg, le président de l'Autorité des normes comptables : « Nous devons déterminer si la volatilité créée est acceptable ou non. Au sein de l'European Financial Reporting Advisory Group (Efrag), nous devons répondre à des questions comme : la norme va-t-elle créer un problème concernant la stabilité financière, le financement de l'économie, la couverture des associés, mais aussi concernant les solidarités sociétales que crée aujourd'hui le système assurantiel européen? »

Apprécier la performance

Les calculs des provisions techniques sont au cœur de la norme. Premier composant de la provision, le *current estimate* correspond à la valeur actuelle des flux futurs probables engendrés par l'exécution de l'engagement de l'assureur. Deuxième composant à faire l'objet d'un calcul prospectif, l'ajustement pour risque représente la compensation estimée par l'assureur pour couvrir

le risque non financier du contrat. Troisième élément, la marge pour service contractuel (CSM), qui est la valeur du profit attendu au titre du service non encore fourni. Elle sera allouée en résultat au fur et à mesure de la couverture effective du risque. « La CSM va nécessairement avoir un effet très significatif sur la manière dont les utilisateurs d'états financiers, les investisseurs, les analystes vont apprécier la performance, la valeur des entreprises d'assurances », souligne Pierre Thérond. Si le *current estimate* et l'ajustement pour risque sont des estimations issues de modèles d'évaluation prospectifs, la CSM est réévaluée en fonction de la révision de la profitabilité future.

Le niveau d'agrégation en question

Autre point sensible : le niveau d'agrégation de la norme. IFRS 17 introduit la notion de portefeuille, qui désigne un regroupement de contrats présentant des risques similaires et gérés conjointement. Le *current estimate* et l'ajustement pour risque seront déterminés à ce niveau avec une segmentation par période de couverture, tandis que la CSM est définie au niveau du groupe. Ainsi, les cohortes, regroupement de contrats de douze mois de souscription, sont ensuite classées en différents groupes en fonction de la profitabilité espérée à la souscription : les contrats onéreux, les contrats n'ayant pas de possibilité significative de devenir onéreux, les contrats *a priori* profitables. « Le niveau d'agrégation des contrats est un élément clé. Je pense qu'il faut rester à un niveau relativement élevé et éviter de fragmenter de façon contraire aux principes de mutualisation. De même pour les cohortes, le principe de l'intérêt générationnel dans l'assurance est essentiel », estime Patrick de Cambourg.

Un impact sur la gouvernance

IFRS 17 affecte non seulement la communication financière des grands acteurs mais aussi leur organisation : « Nous allons créer une direction de la performance financière chez CNP, qui va englober la comptabilité, le contrôle de gestion, la performance et l'actuariat : c'est la solution opérationnelle que nous avons trouvée », explique Antoine Lissowski, directeur général adjoint de CNP Assurances. Pour assister les entreprises dans la transition, l'IASB a mis en place le Transition Resource Group. « Le rôle du TRG va être d'identifier les choses, de clarifier mais ensuite il reste un jugement à opérer, l'entreprise ne peut obtenir une solution directe venant de l'IASB », annonce Françoise Flores.

« Le principal enjeu d'IFRS 17, c'est la transversalité »



Studio Yves Durand

Murielle Puron Chambord
Directeur financier BNP Paribas Cardif

Quels défis représente IFRS 17 ?

Pour présenter les résultats selon cette nouvelle norme, une quinzaine de jours après la date d'arrêté des comptes, nous devons accélérer nos processus et optimiser notre organisation. Les calculs de projections complexes et nombreux que nécessite IFRS 17 vont nous conduire à *upgrader* nos dispositifs informatiques. Enfin, l'un des enjeux clés pour BNP Paribas Cardif est le déploiement du projet à l'international, dans les 35 pays dans lesquels nous opérons.

Cette norme est-elle une opportunité pour vous transformer ?

Le principal enjeu d'IFRS 17, c'est la transversalité. La modélisation actuarielle prenant une toute autre dimension dans les états financiers, elle induit un changement culturel, une transformation des modes de fonctionnement. Nous réfléchissons à construire des parcours de carrière au sein des différentes équipes actuariat risque et finance justement pour que l'entreprise comme les individus puissent bénéficier de cette pluridisciplinarité.

Avez-vous mesuré l'investissement que cela représente ?

C'est une transformation qui se chiffre en dizaines de millions d'euros. En effet, compte tenu des enjeux majeurs évoqués, elle va consommer une grande part de ressources humaines et budgétaires des compagnies d'assurances, comme des auditeurs sur les prochaines années et très vraisemblablement au-delà de 2021.

Si l'application d'IFRS 17 est prévue pour 2021, il reste cependant une étape essentielle à franchir : le processus d'homologation l'inscrivant dans le droit européen. « Nous sommes aujourd'hui dans une phase importante de dialogue, de précision voire d'amendement raisonnable », rappelle Patrick de Cambourg. ■

Coralie Baumard